



Mairie de Pont Saint Martin
Bureau Formalités Familles

formalitesfamilles@mairie-pontsaintmartin.fr

☎ 02 40 26 80 23

PERIODE VACANCES / EXTRA-SCOLAIRE

Ce mémo concerne les activités des services municipaux Enfance / Jeunesse pour les accueils de loisirs.

Accueil Périscolaire / Restaurant Scolaire / Accueil de Loisirs du mercredi / Autocar

Toutes les réservations/annulations s'effectuent via le portail familles
<https://www.espace-citoyens.net/pontsaintmartin/espace-citoyens/>

RESERVATION OU ANNULATION

Petites vacances	Jusqu'à 15 jours avant le début des vacances
Vacances d'été	Pour juillet : jusqu'à mi-juin* Pour août : jusqu'à mi-juillet* <i>*Dates communiquées dans la plaquette d'été</i>

ABSENCE DE L'ENFANT

Aucun justificatif à fournir. A partir du 1^{er} septembre 2025 les parents n'ont plus à fournir de justificatif en cas d'annulation. Pour l'ensemble des cas d'annulation, 1 jour de carence sera facturé*.

**Les parents qui n'informent pas les services de l'absence de leurs enfants se verront facturer chaque jour d'absence. Le jour de carence débute le jour où l'information est donnée par écrit à Formalités Familles.*

FACTURATION SPECIFIQUE DES PRESENCES HORS CADRE REGLEMENTAIRE

Pas d'inscription <i>Absence de dossier administratif à jour pour nos services = aucune information sur l'enfant (allergies, contacts, autorisations...).</i>	Accueil de l'enfant strictement refusé
Pas de réservation <i>La réservation de la journée de vacances n'est pas effectuée mais l'enfant se présente à l'ALSH.</i>	S'il reste un nombre de place suffisant pour accueillir l'enfant en toute sécurité : Majoration 100% = <i>tarif journée x 2</i>
Réservation hors délai <i>Réservation auprès de nos services après la date de fin d'inscription communiquée et 72h avant le début de l'ALSH.</i>	S'il reste un nombre de place suffisant pour accueillir l'enfant en toute sécurité : Majoration 50% = <i>tarif journée x 1,5</i>

DEMANDES DE PRESENCE / ABSENCE HORS DELAIS

Effectuer votre demande avant 11h le jour même sur votre portail familles en cliquant sur



Suivez le traitement de votre demande dans « Dernières demandes ».
Une majoration sera appliquée comme indiquée ci-dessus.

Fonctionnement de l'accueil ALSH Vacances

HORAIRES JOURNEES COMPLETES ALSH VACANCES (Réservation à la journée)

Péricentre matin et soir (pas de réservation)	7H15 – 9H / 17H – 19H
	<ul style="list-style-type: none"> • Une arrivée échelonnée est possible de 9H à <u>9H30</u> sauf en cas de sortie • Un départ échelonné est possible de 16H30 à 17H • Dès 19H01, un forfait de 5€ par ¼ d'heure commencé et par enfant est facturé
Journée avec repas	9H -17H

Fermetures exceptionnelles

- Vendredi de l'Ascension
- Été : Dernier jour des vacances scolaires
- 24 et 31 décembre (si jours ouvrés) à condition que les inscriptions soient inférieures ou égales à 8 enfants

Fonctionnement de l'accueil ALSH Pré-Ados (à partir du CM2)

- **Mêmes modalités générales que pour l'ALSH.**
- L'inscription peut se faire à la journée ou demi-journée selon l'activité.
- La réservation se fait sur le portail familles à partir de la date d'ouverture de l'activité. Le nombre de places est limité

FACTURATION

INFORMATIONS GENERALES

- Nos services sont facturés mensuellement pour l'ensemble des activités fréquentées.
- Les tarifs sont fixés chaque année par délibération municipale (consultables sur le site de la commune et sur le portail familles).
- La facturation est établie en fonction du quotient familial.

Il est indispensable de fournir l'ensemble des documents nécessaires au calcul du quotient familial lors de l'inscription sous peine de se voir appliquer le tarif maximum (QF 11). En cours d'année, il appartient aux familles d'aviser le bureau formalités familles de tout changement de situation pouvant modifier leur quotient familial.



MODES DE PAIEMENT 2025-2026

Espèces	Pour tous les services Enfance-Jeunesse
Chèques (à l'ordre du Trésor Public)	Pour tous les services Enfance-Jeunesse
Chèques-vacances NB : nous ne rendons pas la monnaie	Accueil de loisirs et activités du service Jeunesse : petites vacances + été Camps et mini camps
CESU : Chèque Emploi Service Universel préfinancé (papier uniquement) NB : nous ne rendons pas la monnaie	Accueil de loisirs (sauf repas) : uniquement pour les enfants de -6 ans
Prélèvement automatique	Imprimé de mandat et Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.)